



# **RAPPORT SUR LA FAISABILITE DU DEVELOPEMENT D'UN PROCESSUS ASSURANCE QUALITE PAR AGREMENT ET VERIFICATION POUR LE PLEIN AIR EN EUROPE**

**Version Française**



**Ref : EQFOA - UK/06/B/F/PP-162\_622**  
**Projet financé par la commission européenne**  
**Dans le cadre du Programme Leonardo da Vinci**

© 2006 Leonardo EQF Outdoor Animators. Tous droits réservés.  
Aucune reproduction ou distribution, sous quelque forme ou pour quelque raison que ce soit  
n'est autorisée sans l'autorisation préalable écrite d'EQFOA



## **1) Introduction**

Ce rapport a été produit par les partenaires du projet EQFOA. L'objectif du travail était d'explorer la faisabilité du développement de processus d'agrément et de vérification, appropriés au secteur du plein air en Europe.

A ce stade peu avancé, le but n'était pas de développer et de mettre en oeuvre une gamme de processus d'agrément et de vérification pour le plein air en Europe dans le cadre du travail sur l'Assurance Qualité Commune, mais plutôt dans le cadre d'une « desk research » (partie de la recherche qui s'appuie sur tous les types de documents disponibles (publications, banques de données...) pour les analyser en bureau; habituellement la phase préliminaire permettant de fixer les objectifs d'études à entreprendre) de rechercher des exemples pertinents de pratiques concrètes et déjà en place dans les secteurs du Sport, des loisirs actifs et/ou même d'autres secteurs,.

En effet, la principale activité du projet EQFOA a été centrée sur le développement de standards européens comme la « liste des principaux métiers », la « carte des Fonctions » et le « référentiel de compétences », afin d'organiser le plein air en terme de formation professionnelle et de lui offrir une meilleure visibilité, en terme de besoins des employeurs d'une part et part de qualifications et compétences du personnel d'autre.

Les partenaires du projet représentent un panel de prestataires de formations, d'employeurs et de réseaux européens issus de 10 pays d'Europe. Au début du projet, les partenaires se sont accordés sur la nécessité d'obtenir des informations sur les processus d'agrément/de vérification par le biais d'une étude de faisabilité. En effet, le projet EQFOA est la première phase d'un processus qui sera suivi par d'autres activités pour faire le lien entre la « Référentiel de compétences », en cours de finalisation dans le cadre du projet EQFOA, et les aptitudes professionnelles et résultats d'apprentissage dispensés par les prestataires de formations du secteur.

Les objectifs du projet suivant qui commencera début octobre 2008 seront d'abord d'établir l'importance et le niveau de compétences requis par les employeurs en corrélation avec EQF, et en second lieu de développer les résultats d'apprentissage, de les ajuster avec les compétences requises en les regroupant dans un système d'unités et de crédits, et enfin d'élaborer, par le biais d'un centre pilote, une méthodologie pour un processus d'agrément et de vérification approprié, afin de tester tous les éléments dont il est fait état ci-dessus.

## **2) Méthodologie**

La méthodologie de travail et les responsabilités de chaque partenaire dans ce processus ont été développées en détail durant les 2 premières réunions de partenaires. D'un commun accord il a été décidé que le secteur du plein air suivrait la méthodologie, concernant le travail de définition des métiers, qui a d'abord été développée par le secteur du fitness ; cela pour créer une approche commune et partager une même plateforme de standards et de compétences, dans un souci de favoriser la mobilité et les évolutions de carrières.

Il a aussi été décidé qu'il fallait que tous les partenaires et en particulier les réseaux européens obtiennent des informations plus précises et des modèles de bonne pratique par le biais d'une vaste « desk research », en usant de tous les moyens à leur disposition tels que l'internet, la documentation Européenne et Nationale, la Commission Européenne, les conférences et forums européens, le CEDEFOP (Centre Européen Pour Développement De Formation Professionnelle) ou tout travail en cours à ce propos dans d'autres sous-secteurs des sports et loisirs actifs ou même d'autres secteurs.

Les partenaires du projet EQFOA ont aussi accepté la proposition de consultation et d'interaction régulière de l'« Alliance » (European Sport Workforce Development Alliance/ Alliance Européenne pour le Développement de Main d'Oeuvre du Secteur du Sport) afin d'obtenir des éléments complémentaires pour explorer en profondeur la faisabilité du développement de processus d'agrément et de vérification pertinents pour le secteur du plein air en Europe.

L'« Alliance » a été fondée par l'EOSE (Observatoire Européen de l'Emploi Sportif) pour rassembler les principaux réseaux européens opérant dans le secteur des sports et activités récréatives afin de partager et discuter de thèmes axés sur le développement de main d'oeuvre dans le sport au niveau Européen.

Les membres actifs de ce comité stratégique coordonné par EOSE sont :

- l'Association Européenne des Employeurs dans le Sport (European Association of Sport Employers ; EASE),
- le Comité Olympique Européen (EOC),
- l'Organisation Européenne Sportive Non Gouvernementale, (European Non Governmental Sports Organisation ; ENGSO),
- UNI-EUROPA,
- Le Réseau Européen des Sciences du Sport de l'Education et de l'Emploi (European Network of Sport Science, Education and Employment ; ENSSEE),
- l'Association Européenne de la Santé et du Fitness (European Health and Fitness Association ; EHFA)
- la Confédération Européenne des Employeurs du Plein Air (European Confederation of Outdoor Employers)
- le bureau de liaison Européen des sports (EU-Sports Office).

Les missions de cette alliance sont d'une part de proposer un mécanisme pour coordonner le développement de la main d'oeuvre européenne dans le sport afin de s'assurer de disposer d'une main d'oeuvre possédant les aptitudes professionnelles appropriées au bon moment et au bon endroit, et d'autre part de développer des relations actives avec la Commission Européenne et les principaux décideurs du secteur.

### **3) Définition**

La première étape de la méthodologie, relativement nouvelle pour une vaste majorité des partenaires, a été d'identifier et de définir précisément le sens de processus d'agrément et de vérification.

#### ***Agrément/Vérification d'un programme de formation ou d'enseignement***

CEDEFOP 2008

*“Processus d'assurance qualité par lequel un programme de formation ou d'enseignement obtient un agrément qui établit qu'il a été approuvé par les autorités législatives ou professionnelles pertinentes après que ces dernières aient établi que certaines normes prédéterminées ont été atteintes.”*

Ce processus est crucial pour que le secteur du plein air puisse envisager une mise en oeuvre efficace des Standards Européens au niveau Européen. Il est en lien étroit avec la « vérification » et « l'agrément » des qualifications que les prestataires d'enseignement ou de formation délivrent. Le contrôle de l'assurance qualité doit aussi permettre de faire entendre aux employeurs, aux professionnels, aux prestataires et au grand public, qu'un certain programme de formation répond aux normes agréées.

Il est particulièrement important d'être en mesure de prouver, par la vérification d'un organisme tiers qu'un prestataire de formations et ses qualifications répondent aux normes et aux attentes du secteur formulées dans la carte des fonctions et dans le Référentiel de compétences (Connaissances, aptitudes professionnelles et Compétences).

L'objectif de ce travail était d'envisager et de proposer des scénarios et d'autres outils qui pourraient être utiles au secteur dans sa recherche d'un cadre pour les processus d'agrément et de vérification dont la qualité serait garantie par le secteur. La prochaine étape étant de développer et proposer une gamme de processus d'agrément/de vérification pour le plein air en Europe dans le cadre d'une Assurance Qualité Commune.

### ***Cadre Commun d'Assurance Qualité (CCAQ ou CQAF<sup>1</sup> : Common Quality Assurance Framework)***

Les partenaires du projet ont suivi de près les avancements du groupe de travail CQA. Le CQAF est un Cadre de référence européen construit sur les principes fondamentaux des modèles d'assurance qualité les plus pertinents, il a pour mission d'assurer et de développer la qualité des FEP. Il peut être perçu comme un instrument de lecture croisée qui peut venir en aide aux décideurs politiques et aux professionnels en leur permettant d'avoir un meilleur aperçu du fonctionnement des modèles d'assurance qualité existants, d'identifier des domaines qui ont besoin d'amélioration et de décider de la manière de les améliorer sur une base quantitative et qualitative commune.

Il permet aussi un aperçu et une classification des meilleures pratiques dans les états membres. Le CQAF peut s'appliquer aussi bien au niveau du système qu'au niveau des prestataires de FEP, il peut donc être utilisé pour évaluer l'efficacité de la FEP. Il insiste spécifiquement sur l'amélioration et l'évaluation des « produits » et « résultats » de la FEP en terme d'employabilité accrue, d'amélioration de l'équilibre entre demande et offre, et de promotion pour un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, en particulier pour les personnes défavorisées.

Au total, les profits à tirer de l'utilisation du CQAF sont : confiance mutuelle, efficacité et transparence des systèmes FEP, au sein des différents pays et à travers l'Union. Assurance qualité et développement sont des processus continus. Le CQAF n'est pas une exception. Il doit être revu régulièrement en fonction de contextes particuliers et d'approches qualité existantes par le biais de l'évaluation d'initiatives pratiques mises en place dans divers cadres, sans perdre son aspect principal : « être indépendant du contexte ». C'est une tâche délicate dans laquelle les retours et les avis sont une des clés pour la vérification des références communes de ce cadre (critères et indicateurs qualité), et en améliorent ainsi la valeur ajoutée à dimension européenne.

#### **Le CQAF comprend:**

- Un modèle, pour faciliter le planning, la mise en oeuvre, l'évaluation et la vérification des systèmes aux niveaux appropriés dans les Etats membres.
- Une méthodologie pour l'évaluation et la vérification des systèmes: l'accent a été mis sur l'autoévaluation combinée à une évaluation externe.
- Un système de contrôle: afin d'être classé comme approprié au niveau national ou régional, éventuellement combiné à une revue critique par des pairs au niveau Européen, sur une base volontaire.
- Un outil de mesure: une série d'indicateurs de référence visant à faciliter le contrôle et l'évaluation par les états membres de leurs propres systèmes au niveau national et régional.

---

<sup>1</sup> Ici encore nous, dans un souci d'harmonisation Européenne, nous utiliserons le sigle Anglo-Saxon.

## Le But du CQAF

Dans cette perspective, un réseau européen d'organismes compétents dans les domaines de l'assurance qualité et du développement des FEP a été mis en place à l'initiative de la Commission Européenne à la suite de l'opinion favorable du Comité de Conseil sur la Formation Professionnelle (ACVT) les 16-17 Juin 2005.

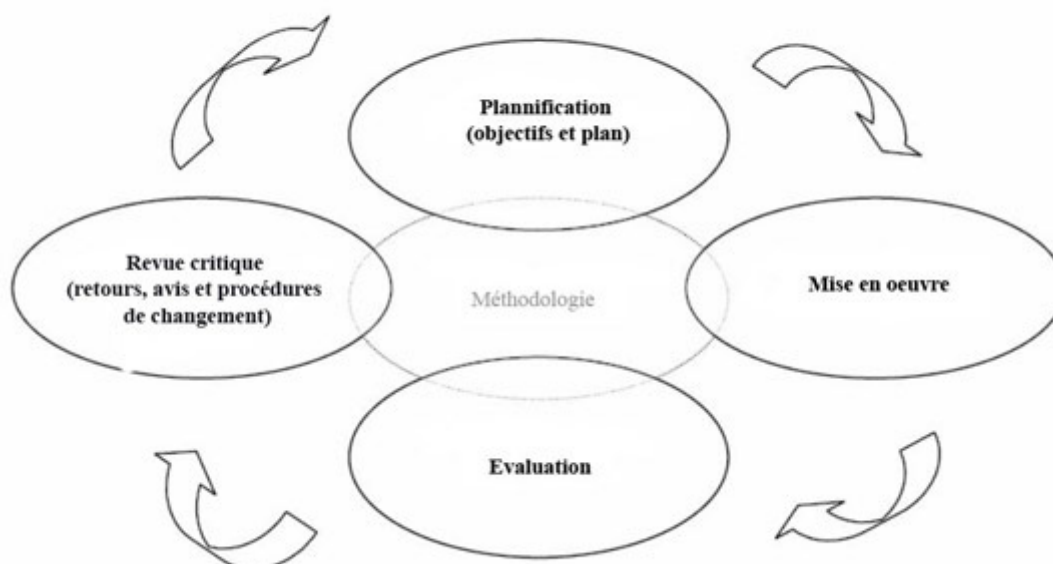
Le réseau a été construit sur la base du volontariat, et son but a été établi dans la proposition de la commission à l'ACVT:

Fournir, sur le long terme, aux acteurs pertinents, une plateforme de coopération au niveau européen afin de structurer les échanges d'information et d'expérience, les débats, l'apprentissage mutuel, le développement de consensus et la maximisation des aboutissements et des résultats, y compris ceux issus de programmes d'enseignement et de formation Européens. Le réseau servira aussi de passerelle entre l'enseignement supérieur et les FEP.

Tout en respectant pleinement les compétences des Etats Membres et la diversité des systèmes d'Assurance Qualité, une plateforme de ce type devrait favoriser la transparence et la cohérence des initiatives à travers l'Europe et apporter de la valeur ajoutée à des initiatives nationales et institutionnelles pour assurer et développer la qualité des systèmes FEP.

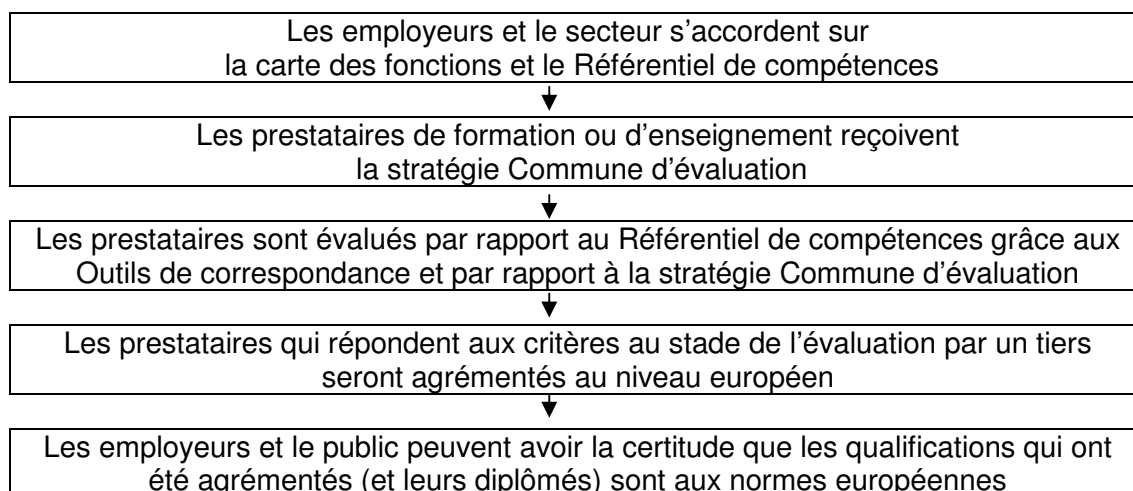
Elle devrait aussi contribuer à une prise de conscience grandissante parmi les acteurs pertinents du secteur, en reflétant l'intérêt de tous les segments/secteurs pour les FEP incluant formation initiale et continue, adultes, public et privé.

DIAGRAMME: MODELE D'ASSURANCE QUALITE



#### 4) Exemple d'agrément/vérification d'un programme d'enseignement ou de formation

Le diagramme suivant montre un exemple d'interaction entre les prestataires de formation ou d'enseignement et le Référentiel de compétences complet:



Par le processus décrit dans les sections précédentes, un secteur aura su articuler toutes les aptitudes professionnelles, savoirs et compétences requis pour travailler dans le dit secteur. On retrouve cela dans le Référentiel de compétences validé. Un des éléments clés du processus d'Assurance Qualité requière que le secteur soit convaincu que les qualifications individuelles « couvrent » bien l'ensemble des aptitudes professionnelles, savoirs et compétences requis dans le secteur.

La manière la plus simple pour s'assurer que les normes européennes sont mises en oeuvre dans un programme d'apprentissage est de demander au prestataire de formation ou d'enseignement de lier ses qualifications avec les résultats de l'apprentissage inclus dans le Référentiel de compétences au niveau pertinent du cadre EQF. Ce travail peut être facilité par les outils de correspondance. Les outils de correspondance englobent toutes les unités du Référentiel de compétences.

En matière de correspondance avec le référentiel de compétences et de démonstration de la présence de tous les aspects, les attentes pourront varier d'un secteur à l'autre. Une des manières admises pour permettre aux prestataires de se repérer dans le Référentiel de compétences consiste à leur fournir un document listant sur une colonne les savoirs, aptitudes professionnelles et compétences requis, avec une colonne vide leur permettant d'y insérer la partie de leur qualification en rapport avec l'élément des standards ; ils peuvent remplir ce document en faisant référence à des pages, chapitres, modules ou journées.

Un secteur pourrait aussi choisir de ne pas produire de document avec une colonne vide, et simplement demander au prestataire de faire un travail de correspondance avec les standards Européens et d'attester qu'ils sont inclus dans le programme de formation ou la qualification.

#### 5) Stratégie commune d'évaluation

Une stratégie commune d'évaluation établit les exigences d'évaluation des qualifications. Cela permet non seulement de rassurer le secteur sur l'inclusion du Référentiel de compétences dans les manuels et l'enseignement, mais d'assurer aussi que les savoirs, aptitudes professionnelles et compétences clés ont été évalués de manière cohérente dans toute l'Europe.

La stratégie commune d'évaluation assure que les titulaires de qualifications, dont la qualité est certifiée, pourront exercer en répondant aux standards validés par le secteur.

De plus, la stratégie commune d'évaluation fixe certaines exigences pour l'assurance qualité et l'obtention d'agrément qui ont été jugées importantes au niveau européen afin d'assurer une cohérence entre les qualifications et la qualité du parcours des étudiants.

Tous les éléments de stratégie commune d'évaluation devront être vérifiés par le système de vérification par un tiers pertinent et en place dans le secteur.

La stratégie commune d'évaluation peut être divisée en sections comme suit (chaque section est développé ci-dessous):

- Cadre, Installations et Equipements
- Ressources Opérationnelles
- Compétences professionnelles des instructeurs et évaluateurs
- Compétences professionnelles du personnel chargé de l'assurance qualité
- Conditions requises
- Evaluation Pratique

### *Cadre et Installations*

Pour assurer un enseignement de qualité aux étudiants, il est nécessaire que les prestataires s'assurent que les qualifications soient enseignées et évaluées dans un cadre et des installations appropriées. Cela comporte souvent l'accès à une salle de cours et dans certains cas l'accès à un cadre et à des installations spécialisées comme un gymnase ou un parcours de golf. Les besoins précis en terme de cadre et d'installations peuvent être définis par le secteur et vérifiés par un tiers approprié.

### *Equipements*

Comme pour les installations, le secteur peut déterminer les équipements spécialisés qui seront nécessaires pour enseigner et évaluer un sujet précis. Par exemple dans le secteur du fitness cela comprendra l'utilisation d'une gamme d'appareils d'entraînement cardio-vasculaires et de résistance.

### *Ressources Opérationnelles*

Pour qu'une qualification obtienne le soutien du secteur, ce dernier s'attendra à ce que les ressources opérationnelles proposées aux étudiants reflètent les modèles de bonne conduite. Cela devrait comprendre des procédures de plaintes et d'appels et d'assurance que les étudiants ne subissent pas de discrimination et qu'ils aient tous les mêmes chances de réussite.

### *Compétences professionnelles des instructeurs, évaluateurs et du personnel chargé de l'assurance qualité*

Au niveau européen, un secteur peut espérer des instructeurs, examinateurs et personnels d'assurance qualité, impliqués dans des qualifications approuvées dans toute l'Europe, qu'ils soient qualifiés et compétents pour enseigner ces qualifications. Le secteur pourra établir ses attentes en terme de niveau de qualifications et d'expérience minimum. Cela pourra être vérifié par le système de vérification par un tiers approprié.

L'exemple suivant illustre les exigences fixées pour le personnel impliqué dans l'enseignement des qualifications d'instructeur de Fitness.

Instructeur de Fitness :

Critères requis pour les instructeurs/ examinateurs/ personnel assurance qualité:

- Une qualification spécifique d'instructeur dans une des disciplines suivantes : gym, aérobic ou aquagym
- Au minimum 2 ans d'expérience dans le secteur

### *Conditions requises*

Les conditions requises font référence aux preuves qu'un candidat à une qualification possède les connaissances et compétences pour obtenir cette qualification dans le secteur et peut donc occuper une fonction. Elles imposent que certaines aptitudes professionnelles et connaissances vitales soient évaluées et peuvent aussi stipuler que la démonstration de la maîtrise d'une portion de la gamme des aptitudes professionnelles suffit à l'obtention de la qualification.

Exemple tiré du secteur du Fitness :

Dans le secteur du fitness, les conditions requises comprennent plusieurs éléments:

Les candidats doivent démontrer qu'ils ont planifié des séances et instruit, à des participants, l'usage d'un minimum de trois types d'appareils cardiovasculaires parmi les suivants :

- Vélo de mise en forme
- Vélo de mise en forme couché
- Tapis de course
- Stepper
- Rameur
- Vélo/trainer elliptique

Les candidats doivent démontrer qu'ils ont planifié et instruit, un minimum de quatre exercices de chacun des groupes suivants (huit au total):

- Exercices de résistance sur machines à charge guidée
- Exercices de développés avec haltères

Les candidats doivent démontrer une technique correcte dans la pratique des exercices avec des haltères, y compris la pratique en toute sécurité des exercices de soulevé de terre.

### *Evaluation Pratique*

La stratégie commune d'évaluation peut stipuler qu'un secteur s'attende à ce que certaines aptitudes professionnelles soient évaluées en pratique, par opposition à des évaluations uniquement théoriques sur feuilles. Une majorité des métiers du sport, notamment instructeur de fitness et entraîneur, sont des disciplines hautement pratiques, il est donc raisonnable que personne ne soit admis dans ces secteurs sans une évaluation pratique des compétences d'instructeur de fitness ou d'entraîneur. Les modalités de l'évaluation pratique, qui est nécessaire, peuvent être déterminées par le secteur dans le cadre de la stratégie commune d'évaluation et vérifiées par le système de vérification par un tiers adopté par le secteur.

## **6) Processus d'agrément: exemple concret du sous-secteur santé et fitness**

Accords entre des organismes sectoriels Européens, systèmes de certification nationaux et tiers indépendant pour l'agrément spécifique au secteur

### **A- Accords de coopération / Agrément Indépendant**

Le scénario idéal pour la reconnaissance des qualifications au niveau européen passe par un Accord de coopération entre l'institution européenne, une autorité nationale reconnue et dans la mesure du possible, un organisme national compétent et spécifique au secteur. L'accord devrait porter sur l'orientation des relations avec les autorités nationales et sur les problèmes et solutions identifiés à travers les études de l'EOSE.

Le secteur du fitness est le secteur le plus avancé en ce qui concerne les questions de reconnaissance de la valeur des programmes de formation des instructeurs au niveau européen.

En raison de la dérégulation totale du secteur du fitness, EHFA a décidé de mettre en place un processus de vérification indépendant, dans le but de fournir un guide clair aux employeurs, individus et prestataires de formation du secteur. EHFA a décidé de mettre en oeuvre un système de vérification par un tiers au travers duquel les prestataires de formation peuvent prétendre à un agrément émanant directement de EHFA. Ce processus sera détaillé dans la section suivante.

Le concept d'« accord de coopération » a récemment été accepté comme gage de confiance mutuelle dans des pays où des Associations nationales de partenaires sociaux collaborent avec une agence nationale en charge des qualifications, reconnue et mandatée par le gouvernement du pays. On a observé ce processus en Belgique et au Royaume-Uni. L'unité de vérification d'EHFA a développé des processus et un document de mise en correspondance basé sur le référentiel de compétences et les résultats d'apprentissage (ci-dessus) afin de faciliter ce travail.

La différence entre un accord de coopération et une vérification indépendante, c'est que dans les cas de la Belgique et du Royaume-Uni les autorités désignées signent un accord stipulant que les qualifications soumises à EHFA sont au moins à la hauteur des standards européens et adhèrent à la stratégie commune d'évaluation.

Il n'y a pas de réelle authentification, d'où l'accord de confiance. De récents développements étudieraient les possibilités de mettre en oeuvre ce type d'accord dans un pays dépourvu d'organisme dans le secteur qui soit reconnu par l'agence nationale en charge des qualifications.

Dans ce cas, l'accord se ferait directement avec l'agence nationale. Dans un tel système il n'est pas possible d'obtenir l'agrément d'une institution du secteur sans le soutien de l'agence nationale en charge des qualifications qui peut être un ministère ou une institution à qui des pouvoirs ont été délégués. C'est le cas de la Grande Bretagne avec l'Agence chargée des certifications et cursus d'apprentissage (Qualification and Curriculum Authority, QCA) [www.qca.org.uk](http://www.qca.org.uk). Une documentation complète est disponible sur le site internet de l'EHFA : [www.ehfa.eu](http://www.ehfa.eu)

## **B- Agrément par un tiers spécifique au secteur**

Dans les cas où il n'est pas possible de mettre en oeuvre un système de confiance mutuelle le concept de processus d'agrément par un tiers spécifique au secteur devrait être envisagé. L'implication d'un tiers dans ce processus est essentielle car l'organisme mandaté pour délivrer les agréments doit être indépendant, de manière claire et transparente, de tout organisme qui pourrait influencer le processus.

Idéalement, cet organisme indépendant serait amené à prendre part à un comité pour les standards constitué de représentants du secteur possédant expertise et expérience pratique dans le secteur doublé de la capacité de percevoir les compétences, aptitudes professionnelles et savoirs clés requis pour les personnes qui travaillent dans le secteur.

Toutes les composantes d'un référentiel de qualifications identifiées dans les sections précédentes sont requises avant qu'un agrément puisse être envisagé. Par ailleurs l'organisme indépendant doit être constitué d'individus compétents pour l'évaluation de programmes de formations afin de vérifier si le contenu d'un programme atteint ou excède les standards exigés et si celui-ci adhère à la stratégie d'évaluation commune spécifique au secteur. La question clé d'une visite d'agrément est : « ce programme formera-t-il un individu compétent pour travailler dans un domaine professionnel précis, comme décrit dans les standards? »

Le secteur du fitness est le seul, à ce jour, à avoir mis en œuvre un processus d'agrément indépendant. Leur stratégie n'est pas de comparer les prestataires de formation entre eux mais simplement de vérifier que le programme formera des individus compétents, en conformité avec les standards établis.

En ce sens, cela n'a aucune importance que le prestataire appartienne au secteur privé, à l'enseignement supérieur ou que ce soit un programme de formation spécifique à un employeur. Le processus reste le même et ne porte pas de jugement sur les programmes spécifiques et les contenus additionnels hors de la portée des standards produits au niveau Européen. Ainsi un cursus de trois années peut-être évalué aussi facilement qu'un programme FEP de six mois.

### **C- Registre Européen des Professionnels**

Le développement et l'agrément de nouvelles qualifications, en lien avec EQF, clarifieront le fonctionnement des qualifications et de l'emploi dans le domaine du sport. Alors apparaîtront des moyens transparents d'obtenir des qualifications et la reconnaissance des compétences au niveau européen, améliorant à la fois l'employabilité et la mobilité dans le secteur du sport.

Néanmoins, les nouvelles qualifications et modes de reconnaissance touchent les individus qui étudient et obtiendront des qualifications par la suite. Aucun secteur ne peut mettre en place, de manière adéquate, un système de qualification pour les travailleurs au niveau national ou européen, sans prendre en considération tous ceux qui sont actuellement en poste et qui possèdent un gros bagage de qualifications, de formation et d'expériences, s'étalant souvent sur de nombreuses années de travail.

Pour cette raison, il est nécessaire que le secteur du sport et tout sous-secteur du sport souhaitant développer une stratégie de qualifications au niveau européen examine les concepts de validation des enseignements informels et non formels.

La validation des enseignements informels et non formels est étroitement liée à l'importance croissante du concept d'apprentissage tout au long de la vie. La combinaison d'un marché du travail en mutation rapide, d'une population vieillissante et d'une concurrence mondiale accrue impose l'utilisation de toutes les connaissances, aptitudes professionnelles et compétences disponibles, sans que l'endroit ou la manière dont elles ont été acquises importent. L'intérêt pour la validation peut-être perçu comme étroitement lié aux efforts pour créer des systèmes de qualifications plus flexibles— en offrant la possibilité aux individus de se construire un parcours d'apprentissage tout au long de la vie.

Un nombre croissant de pays Européens met désormais l'accent sur l'importance de donner une visibilité et une valeur réelle à l'apprentissage qui a lieu hors du système d'éducation formelle et des organismes de formation, en prenant notamment en compte l'apprentissage sur le lieu de travail.

- L'apprentissage informel peut être défini ainsi : Apprentissage découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est organisé ni structuré (en terme d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant.
- L'apprentissage non formel peut être défini ainsi : Apprentissage intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement identifiées comme telles (en terme d'objectifs, de temps ou de ressources) mais qui comprennent une part importante d'apprentissage. L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant.

CEDEFOP (2000) distingue trois phases majeures dans le processus de validation: l'identification, l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel. Cette distinction reflète l'idée que même si la validation résulte en un certificat formel ou une qualification, les phases d'identification et d'évaluation précédant la reconnaissance formelle sont importantes pour le processus dans son ensemble. La qualité du processus de validation dépend en grande partie des méthodes employées pour l'identification et l'évaluation initiale de l'apprentissage. L'apprentissage en dehors de l'apprentissage formel et des systèmes de formation peut-être considéré comme non standardisé et reposant fréquemment sur des expériences et des cheminements d'apprentissage complexes et spécifiques aux individus. Assurer la qualité des processus d'identification et d'évaluation, en terme de validité, fiabilité et crédibilité, nécessite un examen attentif des méthodes et approches développées pour gérer ces deux phases.

Les méthodes de validation de l'apprentissage informel et non formel comprennent :

- Les tests et examens: identification et validation de l'apprentissage informel et non formel par ou à l'aide d'examens du système formel.
- La méthode Déclarative: basée sur l'identification et les déclarations de leurs compétences par les individus eux-mêmes ; normalement visé par un tiers afin de vérifier l'autoévaluation.
- L'observation: mise en évidence de preuves des compétences d'un individu par l'observation au travail des tâches qu'il effectue au quotidien.
- La Simulation et la démonstration tirée du travail: la simulation consiste à placer un individu dans une situation qui scénarise tous les critères de la réalité pour évaluer ses compétences. Pour prouver ses acquis par le travail, le candidat démontre en pratique ou intellectuellement qu'il a acquis les résultats d'apprentissage. Cela peut être en relation avec des emplois exercés ou des activités bénévoles. Cette forme de démonstration est la base de la validation des compétences par un tiers.
- Un mélange de méthodes et d'instruments utilisés consécutivement afin de produire un ensemble cohérent de documents ou d'échantillons de travaux démontrant les aptitudes professionnelles et les compétences d'un individu de différentes manières.

Dans la validation de l'apprentissage informel et non formel, l'évaluation englobe la validation des compétences acquises indifféremment de la notion d'enseignement structuré et/ou de processus de formation. L'évaluation consiste à valider la description des exigences spécifiques à l'emploi (ou standards professionnels). Les procédures qualité doivent être solides afin de garantir la fiabilité et le caractère transférable des compétences évaluées.

La validation de l'apprentissage informel et non formel peut aussi:

Améliorer l'accès et l'efficacité du système d'enseignement formel.

Permettre l'accès direct à des qualifications formelles ou fournir des 'portes d'entrées' à certains cursus de formation et ainsi éviter les répétitions et les inefficacités dans le système d'enseignement est un des motifs clés pour la validation de l'apprentissage informel et non formel. Plusieurs pays ont introduit la validation pour faciliter la mobilité et offrir aux individus une « seconde chance » d'atteindre leur plein potentiel d'apprentissage. Ces avancements sont étroitement liés aux efforts pour ouvrir certaines qualifications à une plus large gamme de résultats d'apprentissage et types d'apprentissage, ce qui conduit souvent à un travail sur les référentiels nationaux des qualifications.

### Facteurs de Soutien économique

Le marché du travail a été contraint à se flexibiliser et à innover, avec les défis à relever pour assurer le développement des travailleurs payés ou non. La validation peut être utile pour combler les besoins dans différents secteurs économiques, comme la pénurie de main d'œuvre ou la mise en conformité avec des réglementations liées à des qualifications professionnelles. Un nombre croissant d'acteurs du secteur privé –partenaires sociaux et entreprises individuelles– reconnaissent l'intérêt de la validation. La validation est utilisée de manière croissante pour le développement du personnel et pour assurer la meilleure allocation possible des ressources dans l'entreprise.

Il est vital que les nouveaux systèmes de qualifications dans le secteur du sport et des activités récréatives soutiennent les millions de travailleurs qui sont actuellement employés dans toute l'Europe. Les professionnels en poste doivent avoir les mêmes opportunités de reconnaissance des aptitudes professionnelles, de mobilité et d'évolution de carrière que les nouveaux diplômés obtenant de nouvelles qualifications formelles avec des systèmes de niveaux et crédits, en lien avec EQF.

Il est particulièrement important que les professionnels actifs soient à même d'accéder aux Registres Professionnels si ceux-ci sont en place dans quelque sous-secteur du sport et des activités récréatives afin qu'ils ne soient pas désavantagés sur le marché du travail. Ce sont souvent ces travailleurs qui ont le plus d'aptitudes professionnelles et d'expérience dans le secteur.

Les professionnels en poste possèdent souvent un important bagage de formation, de qualifications et d'expérience. Des qualifications obtenues dans le passé qui pourraient disparaître ou avoir été obtenues dans n'importe quel pays du monde. Des aptitudes professionnelles et savoirs ont souvent été acquis et perfectionnés au fil des années. La mise en œuvre des principes de validation de l'apprentissage informel et non formel permet la prise en compte de tous ces éléments lors de l'élaboration des stratégies de qualifications d'un secteur.

### **7) Conclusion**

Ce travail servira de base aux prochaines activités: l'élaboration de processus d'agrément et de vérification pertinents et propres au plein air. Ceux-ci seront ensuite évalués par le biais de tests de pilotage avant d'être mis en œuvre.

Au regard des spécificités du secteur du plein air et de ses activités, la consultation d'un large panel d'acteurs (employeurs, prestataires de formations et autorités nationales responsables des qualifications...) sera importante pour aborder et identifier les spécificités, obstacles et caractéristiques du secteur dans chaque pays afin de trouver les solutions pertinentes et adaptées pour la mise en œuvre d'un processus d'agrément/vérification.

Tous ces points seront abordés et détaillés durant la seconde phase du processus dans le cadre du projet CLO2.